

(Conseils utiles pour une formation musicale et artistique et harmonieuse)

Le Conservatoire de Musique du Pays de Mormal a pour mission principale de délivrer un enseignement répondant à un **désir d'apprentissage** de pratiques artistiques. La réussite de cette démarche implique un investissement personnel et également familial, notamment pour les élèves les plus jeunes.

Jouer de la musique est une activité qui demande **volonté, énergie, implication** et nécessite une **présence assidue** aux cours et un **entraînement régulier** à la maison. Ce n'est que grâce à ces ingrédients que peut naître **le plaisir**, quand on découvre qu'on est capable de bien jouer, qu'on a fait des **progrès** et qu'en poursuivant, le résultat sera encore meilleur et le **plaisir plus grand**.

En ce qui concerne les pratiques collectives, non seulement elles sont une composante indispensable de l'apprentissage, mais elles sont le lieu de la réalisation artistique concrète. Le conservatoire ne forme pas des musiciens pour qu'ils jouent seuls dans leur chambre. Jouer devant un public et donc participer à des projets collectifs fait partie des buts nécessaires à atteindre et permet de grands moments de satisfaction. L'implication de chacun est la condition de la réussite de tous.

Il n'est évidemment pas nécessaire que les parents aient eux-mêmes pratiqué la musique pour aider leurs enfants. **Les consignes des professeurs suffisent à guider l'enfant dans son apprentissage et à lui permettre de structurer son travail personnel pour qu'il soit efficace.**

Les parents apportent un soutien bienveillant et s'assurent de la régularité de cet entraînement à la maison **dans un cadre favorable**.

Les conseils suivants s'adressent en premier lieu aux enfants débutants en 1^{er} cycle et sont à moduler en fonction de l'âge et de la nécessaire acquisition d'autonomie progressive.

*Veiller à

- disposer d'un **instrument** de travail à la maison dès le premier trimestre
- Prévoir, aider l'enfant à aménager son emploi du temps hebdomadaire pour fixer avec lui **des moments d'entraînement avec son instrument**. Cette régularité est indispensable pour l'acquisition des connaissances abordées en cours.
- Créer un **environnement favorable à la concentration** et à la mémorisation au moment du travail personnel (environnement sonore, matériel adéquat etc...)
- Respecter les **horaires des cours** et des activités du conservatoire et la présence régulière des enfants tant pour les cours individuels que collectifs.
- Prévenir avant le cours de toute absence de l'élève.
- Avoir le matériel adéquat au moment du cours (**ne pas oublier** son instrument ni ses partitions...)
- Les enfants de parents divorcés ou séparés doivent bénéficier des mêmes conditions de travail et de suivi chez les deux parents.

Inciter à

- Participer au moins une fois par an à un projet collectif du conservatoire.
- Développer une « curiosité artistique » en assistant à des concerts et des spectacles.
- S'habituer à jouer en public (auditions, spectacles, réunions de famille etc...)

**Le respect de ces principes sera régulièrement évalué par l'équipe pédagogique (bulletins, réunions...) et pourra entraîner des décisions d'orientation, de réorientation ou d'arrêt de la formation*